

CM2025040



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**CM2025040**  
**Séance du 27 Août 2025**

**Le vingt-sept août deux mille vingt-cinq à vingt heures et onze minutes,**  
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales),  
dûment convoqué le vingt-deux août deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la  
salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno  
GALAN, Maire.

**PRESENTS (12) :** Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Nadine BONAFE,  
Jean-Christophe DELMER, Florence BOUSCATEL, Florence CHIVE, Guillaume  
CHAMPROY, Séverine ORIOL, Sophie FERTON, Jean ROCA, Renée OCAMPO.

**REPRESENTES (0) :** /

**ABSENTS (11) :** Richard MUNIER (excusé), Faustine DESCHAMPS (excusée), Bertrand  
WERNER (excusé), Patricia ROUVIERE (excusée), Laurent POUDEROUX (excusé),  
Christine SARDA, Marcel DESCOSY (excusé), Claude-Alexandra CHEMIN  
(excusée), Gilles ROLLAND, Laure VUILLEMIN (excusée), Laurent DAUBA.

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

|                  |               |             |                   |
|------------------|---------------|-------------|-------------------|
| EN EXERCICE : 23 | PRESENTS : 12 | QUORUM : 12 | PROCURATIONS : 00 |
| VOTANTS : 12     | POUR : 12     | CONTRE : 00 | ABSTENTIONS : 00  |

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Françoise DARCHE

**OBJET : ELEVATION AU RANG DE CITOYENNE D'HONNEUR DE LA COMMUNE DE MADAME  
MONIQUE CADOT**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,**

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°CM2025039 en date du 27 août 2025  
portant création d'une distinction honorifique de citoyen ou citoyenne  
d'honneur de la Commune de Palau-del-Vidre ;

**CONSIDERANT** que la commune souhaite nommer à ce titre Madame Monique  
CADOT ;

CM2025040

**CONSIDERANT** que Madame Monique CADOT a marqué la vie locale par son soutien constant à son époux Michel CADOT, ancien Conseiller municipal, que l'activité de la pépinière du couple a largement participé à l'embellissement paysager de nombreuses communes du territoire et que Madame CADOT s'est personnellement investie avec dévouement dans la protection et le soin des oiseaux ;

**CONSIDERANT** qu'elle a souhaité faire présent à la Commune d'une œuvre monumentale de l'artiste Nicole BARONDEAU, donnant lieu à l'inauguration d'une fontaine sèche en « eau de verre », témoignage du patrimoine verrier local et rappel de l'exigence de préserver la ressource en eau, indispensable à la vie et à l'agriculture de notre territoire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,**

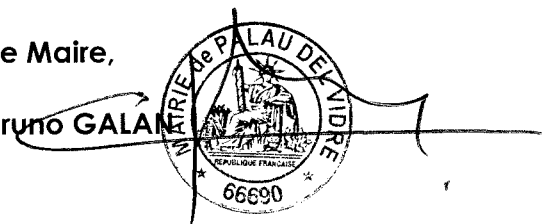
- **D'APPROUVER** la nomination de Madame Monique CADOT au rang de citoyenne d'honneur de la Commune de Palau-del-Vidre ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 27 août 2025,

Le Maire,

Bruno GALAN



*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).*

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en Préfecture  
et publication en ligne le :  
Identifiant de télétransmission :